

## **Télétravail : les assureurs appliquent la règle du télétravail et maintiennent la continuité de service auprès des assurés**

En réponse aux interrogations émises sur le respect du télétravail dans le secteur de l'assurance, la Fédération Française de l'Assurance tient à rappeler que les assureurs ont appliqué sans délai la règle du travail à distance pour tous les postes qui le permettent, conformément aux recommandations du Ministère du Travail, et avec le sens des responsabilités qui s'impose à tous en ces circonstances.

Ainsi, pour les personnels administratifs, les sociétés d'assurance ont appliqué la règle du télétravail à raison de cinq jours sur cinq pour toutes les activités réalisables à distance. Seules quelques activités indispensables à la continuité du service comme les activités informatiques et de logistique font exception. Les grands sièges franciliens annoncent des taux de télétravail supérieurs à 90 %.

Par ailleurs, la possibilité offerte à certains salariés de revenir sur site un jour par semaine n'est appliquée qu'avec une extrême prudence et concerne en priorité les personnes fragiles souffrant d'un isolement prolongé. A ce titre, les assureurs ont mis en place des cellules d'aide psychologique pour aider les salariés fragilisés.

En parallèle et du fait du rôle essentiel de l'assurance pour l'économie du pays, les distributeurs (agences, cabinets, guichets, etc.) restent ouverts à l'accueil du public pour assurer la continuité de service même si les contacts virtuels sont privilégiés. Dans ce cadre, les modalités d'organisation du travail ont été adaptées afin d'assurer la sécurité des clients et des salariés : accueil sur rendez-vous, équipes tournantes, dispositifs de protection renforcés (masques, gel, plexiglass, distanciation physique).

*« Les assureurs sont mobilisés pour maintenir la continuité de leurs services, essentiels au bon fonctionnement de la société »* indique Florence Lustman, Présidente de la FFA. *« Ils ont adapté l'organisation du travail, en concertation avec les salariés et leurs représentants, pour maintenir leurs activités tout en protégeant les collaborateurs, partenaires et assurés et en recourant très massivement au télétravail. »*

La FFA rappelle par ailleurs que le secteur de l'assurance est aujourd'hui l'un des plus avancés sur la question du télétravail : la plupart des assureurs sont dotés d'un accord de télétravail depuis plusieurs années et la profession est l'une des rares à avoir annoncé l'ouverture d'une négociation de branche sur ce sujet.

-----

### **A propos de la FFA**

Créée en juillet 2016, la Fédération Française de l'Assurance (FFA) réunit la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA) au sein d'une seule organisation. La Fédération Française de l'Assurance rassemble ainsi les entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, soit plus de 260 sociétés représentant plus de 99 % du marché.

### **Contact presse :**

**Julie Poissier**

**06.45.33.43.60**

**[j.poissier@ffa-assurance.fr](mailto:j.poissier@ffa-assurance.fr)**